

Sphère présentielle et sphère productive

Version: Juin 2015

Sommaire

1	AV	ANT PROPOS	2
2	DÉI	FINITION	2
		INCIPE	
		CAS PARTICULIERS	
4	ÉTU	UDE DES CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE	7
5	PRI	ÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'UTILISATION DE LA GRILLE	7
	5.1	SURPLUS D'EMPLOI PRÉSENTIEL	7
	5.2	SPHÈRES ET NIVEAU GÉOGRAPHIQUE D'ANALYSE	8

1 Avant propos

Suite à la publication « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », Insee Première n° 1538 de février 2015, la dénomination de la sphère non présentielle est changée en sphère productive. La répartition des activités n'est pas modifiée. Ce changement est effectif à compter du 25 juin 2015.

2 Définition

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités <u>présentielles</u> sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

3 Principe

Compte-tenu de ces définitions, la plupart des activités sont affectées facilement à l'une des deux sphères. Pour les secteurs d'activité qui posent plus de difficultés, un certain nombre de critères ont été mis en œuvre. Par ordre de priorité, il s'agit de :

- <u>la concentration sur certaines zones d'emploi</u>: lorsque l'emploi d'un secteur est très concentré sur certaines zones d'emploi, on peut penser qu'il satisfait des besoins en dehors du champ local ce qui doit amener à le classer en sphère productive. En pratique, on calcule le nombre d'emplois du secteur pour 100 000 habitants pour chaque zone d'emploi et on regarde l'évolution de ce ratio d'une zone à l'autre ;
- <u>la répartition de l'emploi entre entreprises et ménages</u>: lorsque l'activité est principalement destinée à une entreprise, le secteur concerné est classé dans la sphère productive;
- <u>La taille moyenne des établissements</u>: si on considère que les petits établissements ont plus de difficulté à "exporter" leurs productions de biens et services, les secteurs où plus de la moitié des établissements ont moins de deux salariés ont été classés dans la sphère présentielle.

Version: Juin 2015 2/8

3.1 Cas particuliers

Les secteurs étudiés sont ceux dont l'effectif est suffisamment important. L'effectif utilisé dans cette partie est celui du recensement 1999, c'est pourquoi le code NAF correspondant est celui de la NAF 1993. La <u>concentration</u> évalue la répartition du secteur sur le territoire. Nous avons calculé pour chaque zone d'emploi le nombre d'emplois de chaque code NAF pour 100 000 habitants. C'est le coefficient de variation sur toutes les zones d'emploi de la métropole de ce rapport qui est donné ici.

La concentration ainsi évaluée varie de 0,15 (enseignement primaire) à plus de 200 (filature de l'industrie lainière - cycle cardé). Un quart des actifs travaillent dans un des 22 secteurs où la concentration est inférieure à 0,40 ; la moitié dans un secteur dont la concentration est inférieure à 0,65 et les trois quarts dans un secteur où la concentration est inférieure à 1,39.

Les secteurs ayant donné lieu à discussion sont détaillés dans la suite, par ordre décroissant de volume d'emploi.

3.1.1 Travail temporaire

Code NAF: 745B - effectif: 442 046 - concentration: 0,51

Le recensement de 1982 faisait le choix de les rattacher à l'entreprise où ils travaillent, tandis que les recensements de 1990 et 1999 ont choisi de les rattacher à l'entreprise de travail temporaire. Le principe de constitution des sphères impose de les regrouper dans une des sphères, ce qui peut amener une rupture de série.

Pour l'Unedic une majorité de salariés en intérim exercent dans la sphère productive. Cela a conduit à affecter ce secteur en sphère productive.

3.1.2 Défense

Code NAF: 752C - effectif: 322 173 - concentration: 1,39

La défense est rangée dans l'administration, et à ce titre pourrait relever de la sphère présentielle. Il semble cependant que la présence d'une base militaire dans une zone produit sensiblement les mêmes retombées que la présence d'une grosse usine, même si la base militaire ne produit aucun bien ni service.

La défense regroupe à la fois des militaires destinés à la défense du territoire stricto sensu et des gendarmes. Les gendarmes rendent un service à la population locale et relèvent donc clairement de la sphère présentielle. Les autres militaires ne rendent pas de service à la population locale et d'autre part ils ne produisent aucun bien.

Le choix conventionnel a été fait d'affecter le secteur de la défense en sphère présentielle, mais il faudra rester prudent pour les zones géographiques où ce secteur est particulièrement important. Notons d'autre part que les effectifs militaires ne sont pas toujours diffusibles.

3.1.3 Postes nationales - autres activités de courrier

Code NAF: 641A - 641C - effectif: 291 280 (et 5 264) - concentration: 0,36

Le service rendu est local. La poste est une des activités économiques les mieux réparties.

L'importance de la présence de bureaux de postes dans l'aménagement du territoire a conduit à considérer cette activité comme une activité présentielle.

Les « autres activités de courrier » sont rangées avec la poste nationale par souci de cohérence et compte tenu de leur très petit effectif.

Version: Juin 2015 3/8

3.1.4 Travaux publics

Code NES: H02 - effectif: 206 350 actifs - concentration: voir tableau ci-dessous Coefficients de variation des secteurs des travaux publics:

Code NAF	Secteur	Effectif	coefficient de variation
451A	Terrassements divers, démolition	64 723	0,85
452P	Construction de chaussées routières et de sols sportifs	54 350	0,85
452F	Construction de lignes électriques et de télécommunication	20 520	1,33
452E	Réalisation de réseaux	17 102	1,11
451B	Terrassements en grande masse	12 901	2,35
452C	Construction d'ouvrages d'art	11 367	1,65
452U	Autres travaux spécialisés de construction	10 656	0,96
	Autres TP	14 731	
H02	Ensemble	206 350	

Source: recensement 1999

Les secteurs qui constituent les travaux publics sont diversement concentrés. Les deux principaux, Terrassements divers, démolition et Construction de chaussées routières et de sols sportifs représentent à eux deux 58 % de l'effectif total du secteur et sont assez bien répartis sur le territoire. Ces secteurs ont d'autre part une activité utilisée localement, autant par la population que par les entreprises.

En revanche d'autres secteurs comme la Construction de lignes électriques et de télécommunication ont une répartition plus caractéristique des secteurs de la sphère productive.

	Taille des étab	0 salarié	1 ou 2	3 à 9	10 à 99	plus de 100	Ensemble
Secte	ur		salarié	salariés	salariés	salariés	
H02	Travaux Publics	48,2	15,4	17,2	17,8	1,4	100,0
H01	Bâtiment	49,7	23,3	20,1	6,7	0,2	100,0
EH	Construction	49,6	22,7	19,9	7,5	0,2	100,0

Source: SIRENE 2006

Le secteur des travaux publics est différent de celui du bâtiment pour la taille de ses établissements : il compte 19 % d'établissements de 10 salariés ou plus, contre 7 % dans le bâtiment. Cependant, la moitié des établissements du secteur des travaux publics n'ont aucun salarié.

Sur ce point les travaux publics sont donc semblables au bâtiment. La majorité du secteur des travaux publics semble plutôt présentielle, tandis que quelques sous-secteurs pourraient légitimement être affectés à la sphère productive. Par souci de simplicité, il a été décidé de ne pas scinder ce secteur et de l'affecter dans son ensemble à la sphère présentielle.

Version : Juin 2015 4/8

3.1.5 Télécommunications nationales

Code NAF: 642A - effectif: 143 608 - concentration: 0.65

Selon le site d'Orange, la part de chiffre d'affaires concernant les services rendus aux personnes semble très importante. Concernant la localisation de la consommation, on peut estimer que la relativement bonne répartition de l'activité sur le territoire est le signe d'une consommation locale.

Il a été par conséquent décidé d'affecter ce secteur à la sphère présentielle.

3.1.6 Transports routiers de marchandises de proximité

Code NAF: 602L effectif: 95 800 - concentration: 0,65

Ce secteur est explicitement défini comme local. Le service est probablement rendu à des entreprises et non à des ménages, ce qui a conduit à **le classer en sphère productive**.

3.1.7 Activités artistiques

Code NAF: 923A - effectif: 73 463 - concentration: 0,58

La NAF précise explicitement que ces activités ne sont pas liées à un lieu. Le besoin satisfait n'est donc pas localisé par définition. En revanche la bonne répartition sur le territoire indiquerait plutôt une consommation locale.

Ce code regroupe des activités différentes : spectacle vivant, création relevant des arts plastiques et les « Autres créations artistiques » (écrivains, compositeurs et journalistes indépendants). Dans toutes ces activités, des œuvres sont produites, et la consommation n'est pas nécessairement localisée (tournées de spectacles, œuvres vendues dans des galeries, ...). Toutefois, en l'absence de données numériques sur l' « exportation » de ses produits, et en rappelant le financement public souvent local dont ces activités bénéficient, il a été décidé de classer ce secteur dans la sphère présentielle.

3.1.8 Transports aériens réguliers et services aéroportuaires

621Z et 632E - effectif total: 79 718 - concentrations: 36 et 29

La zone à considérer pour dire que le service est consommé « localement » est forcément très étendue. La répartition sur le territoire est très irrégulière, mais les coefficients de variation aussi élevés s'expliquent aussi par le mode de calcul à partir des zones d'emploi, et la petitesse des zones de Roissy et d'Orly vient encore renforcer cette impression de concentration extrême.

Le Conseil National des Transports, dans son rapport de 2004, évalue à 7 850 personnes la part des emplois dans le fret aérien. Il semble donc clair que ce secteur transporte essentiellement des personnes.

Selon l'enquête « Les voyages à longue distance des Français en 2005 » publiée par le ministère des transports en mai 2007, 11 millions de voyages en avion (68 milliards de voyageurs.km) ont été effectués pour des raisons personnelles, contre 4 millions pour des raisons professionnelles (12 milliards de voyageurs.km).

Les trois quarts des voyages en avion sont donc effectués majoritairement pour des raisons personnelles.

Ceci a motivé le classement de ces activités en sphère présentielle.

3.1.9 Vente par correspondance spécialisée et Vente par correspondance sur catalogue général

Code NAF: 526B et 526A - effectif total: 22 367 - concentration: 3,71 et 6,48

Ces deux secteurs ne relèvent pas a priori de la sphère présentielle. La seule zone d'emploi de Roubaix rassemble 2 534 emplois en 526B (30 % du total) et 6 950 emplois en 526A (la moitié du total). D'autre part, ces activités très concentrées sont délocalisables, et sont organisées de façon assez analogue au commerce de gros. C'est pourquoi il a été décidé d'affecter ces deux secteurs à la sphère productive.

Version : Juin 2015 5/8

3.1.10 Chocolaterie, confiserie

Code NAF: 158K - effectif total: 18 548 - concentration: 4,24

La taille moyenne des établissements est de 20 salariés environ par établissement, ce qui indique qu'on n'est pas dans le cadre d'une activité artisanale liée à la vente. Il a donc été décidé de classer ce secteur dans la sphère productive.

3.1.11 Charcuterie

Code NAF: 151F - effectif: 32 097 - concentration: 0,76

La NAF précise explicitement que la classe 151F comprend la préparation à caractère artisanal de produits à base de viandes associée à la vente au détail des produits préparés. **Cette vente au détail motive le classement en sphère présentielle**.

3.1.12 Activités vétérinaires

Codes NAF: 852Z - effectif: 18 860 - concentration: 0,79

Un quart des vétérinaires exercent en milieu rural, leur activité étant en général associée à l'élevage. Les trois quarts restant exercent en milieu urbain et leur activité sont au service de particuliers. Le classement dans la sphère présentielle a donc été retenu.

3.1.13 Épuration des eaux usées, enlèvement et traitement des ordures ménagères élimination et traitement des autres déchets

Codes NAF: 900A, 900B et 900C - effectif total: 54 070 - concentrations: 0,77; 0,66; 2,57. Le code 900B regroupe ordures ménagères et déchets industriels banals. Au niveau de la France métropolitaine, 47 millions de tonnes d'ordures ménagères ont été récoltées en 2000, contre 94 millions de tonnes de déchets industriels banals.

Toutefois, on peut remarquer que parmi ces déchets industriels banals, une certaine quantité est produite par les commerces de détail et donc liée à la sphère présentielle. La très bonne dispersion de cette activité montre aussi qu'elle est liée à la population qui se trouve sur un territoire.

C'est pourquoi il a été décidé de la rattacher à la sphère présentielle.

3.1.14 Commerce de gros d'équipements automobiles

Code NAF: 503A - effectif total: 35 505 - concentration: 0.83

Tous les commerces de gros sont classés en sphère productive. Il a donc été affecté à la sphère productive.

3.1.15 Activités cinématographiques et vidéo (hors projection de films) - Activités de radio et de télévision- Agences de presse

Code NAF: 921, 922 et 924 (à l'exception de 921J) - effectif total: 62 336

Ces activités produisent des biens ou des services qui ne sont pas consommés localement. Le classement en sphère productive est donc logique.

3.1.16 Captage, traitement et distribution d'eau

Code NAF: 410Z - effectif: 36 844 - concentration: 0,53

Le service est rendu localement, ce que confirme la très bonne répartition de l'activité. D'autre part, l'eau est traitée afin d'être consommée par des personnes. Il a été **décidé d'un classement en sphère présentielle**.

3.1.17 Déménagement

Code NAF: 602N - effectif: 13 723 - concentration: 0,98

C'est un service qui est plutôt en direction des personnes. **Un classement en sphère** présentielle a été retenu.

Version: Juin 2015 6/8

4 Étude des changements de nomenclature

Le passage de la NAF rév1 à la NAF rév2 a très peu de conséquences sur les effectifs des deux sphères que nous avons définies. Selon la table de comptage à partir du répertoire SIRENE publiée au mois de mars 2008, 62 000 emplois comptés en sphère productive selon la NAF rév1 seront comptés en sphère présentielle (sur 9 millions), et inversement 26 000 emplois comptés en sphère présentielle seront comptés en sphère productive (sur 14 millions). La sphère productive « perd » donc 36 000 emplois sous l'effet du changement de nomenclature.

Le **passage** de la NAP à la NAF a des conséquences numériques légèrement plus importantes : 86 000 emplois comptés en sphère présentielle selon la grille NAP passent en sphère productive (47 000 de ces emplois relevant alors de l'administration d'entreprises 741J). Tandis que 41 000 comptés en sphère productive passent en sphère présentielle. Au total, la sphère productive « gagne » 45 000 emplois sous l'effet du changement de nomenclature.

On voit que globalement les deux changements de nomenclature n'ont eu que peu d'effets sur les effectifs des deux sphères.

5 Précautions à prendre lors de l'utilisation de la grille

5.1 Surplus d'emploi présentiel

L'emploi présentiel étant défini en amont indépendamment de la zone, on peut être confronté à des surplus particuliers d'emploi présentiel dans certaines zones. C'est une différence essentielle par rapport à des approches de type théorie de la base.

En effet, dans les calculs de type théorie de la base, on calcule un emploi "normal" dans une zone pour les différents secteurs (en fonction du poids du secteur France entière) compte-tenu de sa population, et le surplus d'emploi éventuel dans un secteur apparaissait comme de l'emploi de base.

Dans notre grille, nous affectons chaque secteur d'activité détaillé au préalable à une des deux sphères. Pour reprendre l'exemple précédent, l'ensemble du commerce de détail (hors vente par correspondance) est affecté à la sphère présentielle.

On peut donc voir apparaître dans certaines zones de fortes concentrations d'emploi présentiel, bien supérieures à ce qu'il devrait être compte-tenu de la population. A l'inverse, certaines zones d'emploi apparaissent particulièrement peu dotées en emploi présentiel : au recensement de la population de 2012, le poids de l'emploi présentiel varie ainsi de 87 % dans la zone d'emploi de Briançon à 46 % dans la zone d'Oyonnax.

Les zones touristiques sont évidemment particulièrement dotées en emploi présentiel.

Par ailleurs, un certain nombre de zones d'emploi peuvent être concernées par quelques secteurs particuliers de l'emploi présentiel : l'armée (Briançon, Draguignan, Toulon), les transports de voyageurs (Roissy en France), etc.... Les zones d'emploi comportant une capitale régionale ont souvent un poids important de l'emploi présentiel.

On peut observer donc une grande variabilité de l'emploi présentiel entre certaines zones. Lors de l'analyse d'un territoire, il est donc utile de calculer des indicateurs de type Poids de l'emploi présentiel dans l'ensemble ou Emploi présentiel pour 100 000 habitants et de les comparer à des références (nationales ou plus locales) afin de mettre en évidence ces éventuels surplus d'emploi dans quelques secteurs de la sphère présentielle et les analyser pour expliquer ce poids.

En France métropolitaine, toujours au recensement de 2012, l'emploi présentiel représente 66 % des emplois. On observe en moyenne 26 700 emplois présentiels pour 100 000 habitants

Version : Juin 2015 7/8

5.2 Sphères et niveau géographique d'analyse

Le fait de faire référence dans la définition à des ménages présents dans la zone pose évidemment le problème de l'échelle de cette zone.

Cette grille a été établie pour des études sur des territoires de taille plutôt petite (50 000 à 100 000 personnes) ou pour les zones d'emploi.

Version : Juin 2015 8/8